

Enseignement

REF : DEEENS2017003

Signataire : EVB/JG/MG

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

RAPPORTEUR : Sofienne KARROUMI

OBJET : Fixation de la participation financière de la Commune au fonctionnement des écoles privées

EXPOSE :

La Commune participe aux dépenses des écoles privées Chné'or et Notre Dame des Vertus, sur la base d'une participation aux frais de scolarité.

C'est une dépense obligatoire pour les Communes, dès lors que l'école privée est sous contrat d'association (article L.442-5 du code de l'éducation) et qu'elle nous transmet les états nominatifs de ses élèves.

Les textes précisent que les Communes ne peuvent pas verser à une école privée, plus que le coût d'un élève du public et que "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public" (article L.442-5 du code de l'éducation).

La participation de l'année précédente (2016) s'élevait à 435 € par enfant de maternelle et 470 € par enfant d'élémentaire, ce qui représentait une dépense de 85 580 € (86 745 € pour 2015).

Eu égard aux moyens consacrés par la Commune pour la maintenance, l'entretien et les fluides des écoles publiques, il est proposé de maintenir la participation à 435 € par an et par élève de maternelle domicilié à Aubervilliers et de réévaluer de 10 € par an et par élève d'élémentaire, pour un total de 480 €.

Pour l'exercice budgétaire 2017, les crédits sont prévus au budget. (imputation 303-6558-211).

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamilia, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamilia à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2017003

Signataire : EVB/JG/MG

OBJET : Fixation de la participation financière de la Commune au fonctionnement des écoles privées

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.442-5 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération n° 219 du 25 octobre 2005 portant sur l'ajustement de la participation financière de la ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education Nationale ;

Vu la délibération n° 134 du 24 juin 2016 fixant à 435 € la participation demandée à la ville pour les élèves de maternelle et à 470 € pour les élèves d'élémentaires ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il convient de déterminer la participation de la ville pour les élèves demeurant à Aubervilliers et fréquentant les écoles élémentaires Chné'or et Notre Dame des Vertus, ainsi que l'école maternelle Notre Dame des Vertus, seules écoles d'Aubervilliers sous contrat d'association ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

FIXE la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 435 € par élève et par an en maternelle, pour les élèves albervillariens.

FIXE la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 480 € par élève et par an en élémentaire, pour les élèves albertivillariens.

 L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG

Reçu en préfecture le : 19/05/2017
Publié le : 19/05/2017
Certifié exécutoire le : 19/05/2017



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG